

REGLEMENT DU TOURNOI

Article 1 - Le **TOURNOI RÉGIONAL** organisé par le **TENNIS DE TABLE LA MOTTE SERVOLEX** se déroulera le :

SAMEDI 26/04/2025

Ouverture à 7h15

Gymnase de l'Epine

2349 avenue René Cassin

73290 LA MOTTE SERVOLEX

Article 2 - Le tournoi est homologué sous le n°1997/2024-R par la FFTT, et réservé aux seuls joueurs et joueuses de la ligue Rhône-Alpes/Auvergne licenciés FFTT.

Les résultats seront pris en compte pour le calcul des classements FFTT.

Article 3 LICENCIATION - Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis de la certification médicale.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

DOCUMENTS ATTESTANT DE LA LICENCIATION :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique).

Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique).

Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>

Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS).

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 - Rappel sur les règles du jeu

https://www.fft.com/site/medias/shares_files/reglements-sportifs-2024-applicables-1er-juillet-2024-4847.pdf

Il est notamment rappelé aux joueurs que l'usage du boost, de la colle rapide, de revêtements à picots modifiés ou hors liste autorisée est interdit par le paragraphe 2.4.7 des règles du jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre tous. Nous rappelons aussi qu'en cas de non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un service, un point doit être attribué au relanceur (paragraphe 2.6.)

Article 5 - Le tournoi se déroulera sur **26 tableaux**. Les tableaux, horaires et dotations sont les suivants :

Tranche	Tableaux	Heure début	Dotations				
			Quart	Demi	Finalist e	Vainqueur	
1	Tableau A	< 700 points (NC à 6)	8h30	lot	10 €	15 €	20 €
	Tableau B	< 1500 points (NC à 14)	8h30	lot	15 €	35 €	70 €
2	Tableau C	< 900 points (NC à 8)	10h	lot	10 €	20 €	30 €
	Tableau D	< 1700 points (NC à 16)	10h	lot	20 €	50 €	85 €
3	Tableau E	< 1100 points (NC à 10)	11h30	lot	10 €	20 €	40 €
	Tableau F	< 1900 points (NC à 18)	11h30	lot	30 €	55 €	105 €
4	Tableau G	< 1300 points (NC à 12)	13h	lot	15 €	25 €	50 €
	Tableau H	Toutes Séries	13h	lot	50 €	120 €	200 €

Article 6 - Les participations sont limitées à 3 tableaux maxi par joueur (**1 tableau par tranche**). Les tableaux seront limités à **48 joueurs**. **Dans le cas où un tableau comporterait un nombre de joueurs insuffisant, l'organisation se réserve le droit d'annuler le tableau ou de réduire sa dotation de moitié.**

Article 7 - Le pointage sera clos **30 minutes** avant le lancement de chaque tableau. Les joueurs devront être en mesure de présenter leur licence.

Article 8 - Le tournoi est ouvert à toutes les catégories d'âge à partir de benjamins / benjamines.

Tennis de Table La Motte Servolex

N° d'agrément sport : 73S3605

410, avenue Charles Albert - 73290 LA MOTTE SERVOLEX

Les poussins / poussines ne sont pas autorisés à participer.

Article 9 - Tous les tableaux sont mixtes.

Article 10 - Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3. Les deux premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final à élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 11 - Les parties seront arbitrées par les joueurs en poule. Pour les tableaux à élimination directe, l'arbitrage sera effectué par les joueurs éliminés au tour précédent. Tout joueur qui ne satisferait pas à cette obligation sera exclu des tableaux où il serait encore qualifié.

Les balles **plastiques** seront fournies par les joueurs. Une tenue et un esprit sportif sont de rigueur.

Article 12 - Il n'y aura pas d'interruption pour le déjeuner. Buvette et restauration seront disponibles sur place.

Article 13 - Les droits d'engagement sont fixés à :

Participation à **1 tableau** : **9 Euros**

Participation à **2 tableaux** : **17 Euros**

Participation à **3 tableaux** : **24 Euros**

Article 14 - Les inscriptions et le règlement se feront exclusivement via un formulaire en ligne.

Le lien vers le formulaire pour l'inscription sera accessible sur le site internet du club : <https://ttlms.fr/> (rubrique tournoi)

Et sur Facebook : [facebook.com/ttlms73](https://www.facebook.com/ttlms73)

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'au **vendredi 25 avril 2025 à 12 h 00.**

Par dérogation, une inscription tardive ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles dans les tableaux. Celle-ci sera par ailleurs majorée de 2 € par tableau. Dans ce cas, l'incorporation dans les poules pourra se faire indépendamment de la hiérarchie des classements.

Article 15 - Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur **Jean-Marc DUMANT** (JA 3 - licence : 383324). Il sera assisté par Fabrice PATRY (JA1) et Raphaël AMMARI (JA1), licenciés du TTLMS.

Le scratch sera prononcé **5 minutes** après l'appel du joueur / joueuse dans son tableau.

Les décisions prises par le juge arbitre en application du règlement fédéral et du présent règlement feront autorité et seront non contestables.

Article 16 - Les tableaux seront récompensés dès les quarts de finale par des lots auxquels se rajouteront les dotations en espèces à partir des demi-finales (article 5 du présent règlement).

Le montant total des récompenses s'élève à près de 1700 € en espèces et en lots.

Article 17 - Le tournoi est organisé par le Tennis de Table la Motte Servolex (73290).

Renseignements t.t.la.motte.servolex@gmail.com

Article 18 - Le club Tennis de Table la Motte Servolex décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (vol, accident, etc.)

Article 19 - L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

Article 20 - Les mesures sanitaires nationales en vigueur à la date du tournoi seront appliquées.